

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quatorze, le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-six mai deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BLONDIAUX Bruno, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CLAIN Jean-Louis, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle (arrivée à 20h05), PALAZZI-ZANI Nelly (arrivée à 20h07), ROSIER Nicole, ROTARU Maria (arrivée à 20h14), THIBERT Monique, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : M. VIRARD Philippe (pouvoir à Mme TREUVELOT Catherine), Mme BARDON Fabienne (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

**Membres absents non excusés** : Mmes BASTION Muriel, PERNICE Laetitia.

**Secrétaire de séance** : M. CLAIN Jean-Louis.

La séance est ouverte en présence de 20 conseillers, 2 pouvoirs ayant été déposés, soit 22 votants en début de séance.

Avant d'aborder la séance et comme de coutume, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décès survenus depuis le dernier conseil, concernant des personnes domiciliées sur la commune ou autres :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, s'associe à la peine des familles par des pensées chaleureuses et leur exprime toute sa sympathie.

**PREND ACTE de l'arrivée de Madame Isabelle MASNADA à 20h05**

**Soit 21 présents et 2 pouvoirs = 23 votants**

Monsieur le Maire aborde la séance en proposant d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire et de retirer le point 5-1 se rapportant aux produits irrécouvrables et concernant les budgets téléskis, eau et assainissement :

- Accord de principe pour le ramassage des champignons "Lactaires à lait rouge" pour la campagne 2014
- Signature de la convention de formation professionnelle des ATSEM à la sophrologie, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus et ACCEPTE de retirer le point 5-1 concernant les produits irrécouvrables.

PREND ACTE de l'arrivée de Madame Nelly PALAZZI-ZANI à 20h07  
Soit 22 présents et 2 pouvoirs = 24 votants

Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur Karl DANIS, trésorier municipal, présent ce soir pour exposer l'analyse financière de la commune. Il souligne que les questions ouvertes se feront en fin de présentation et rappelle que le public n'est pas autorisé à intervenir.

Monsieur Karl DANIS présente alors une analyse financière sur les cinq dernières années, à partir des données comptables de la commune ; il en tire des ratios avec des retraitements comptables uniquement sur le budget principal. Ne sont donc pas pris en compte les budgets forêts, téléskis, eau, assainissement, régie des énergies et les 2 lotissements.

Il analyse l'évolution de l'autofinancement et donc du fonctionnement courant, puis du financement des investissements, avant de voir quelles sont les marges de manœuvre éventuelles de la commune. La baisse continue des recettes, malgré une relative maîtrise des charges, a provoqué l'effondrement de la CAF (capacité d'autofinancement) qui a perdu 461 000 € par rapport à 2009. La CAF avant remboursement de la dette représente 66 € par habitant contre 230 € pour la moyenne départementale et 248 € pour la moyenne régionale.

L'analyse réalisée en 2011 précisait les points suivants :

En 2010, un certain nombre d'indicateurs passe au rouge. L'analyse permet de déterminer les raisons principales de cette détérioration. En effet, la commune d'Hauteville-Lompnes a, pour la section de fonctionnement, les mêmes recettes de fonctionnement courant en 2010 qu'en 2007, mais 300 000 € de charges supplémentaires au niveau des dépenses de fonctionnement courantes.

Ce déficit de recettes de 3,6 % par rapport à une évolution de 9 % des dépenses est principalement dû à la baisse des recettes du Casino (- 200 000 € par rapport à 2006) et une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes, notamment en 2008.

Par ailleurs, le niveau d'endettement, déjà signalé lors de la dernière analyse en 2008, s'est encore accru. En effet, de gros investissements ont été réalisés sur la période : une moyenne de 1 900 000 € entre 2006 et 2010, soit un total de 9 465 000 € qui ont été financés à 42 % par des emprunts nouveaux (3 940 000 €).

Pour revenir à une situation plus saine, face aux faibles marges de manœuvre de la commune et à l'incertitude de certaines de ses recettes, il semble nécessaire de maîtriser les charges et l'endettement, et de parvenir à la reconstitution du fonds de roulement.

Le bilan des années 2011, 2012 et 2013 confirme cette analyse. Les ratios se sont de nouveau détériorés sous l'effet d'une nouvelle baisse des recettes de fonctionnement et ce, malgré une relative maîtrise des charges de fonctionnement.

L'encours de la dette diminue légèrement, malgré de nouveaux emprunts qui ont dû être mobilisés : 350 000 € en 2011, 320 000 € en 2012 et 260 000 € en 2013.

Ces éléments ont généré des tensions au niveau de la trésorerie. La commune a dû faire une demande d'avance sur centimes (taxe d'habitation, taxe foncière) en mars 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les budgets 2012 et 2013 ont tiré les enseignements de ces difficultés, notamment en augmentant la fiscalité et en réduisant l'investissement au minimum. Par ailleurs, une partie de la dette a été renégociée, un immeuble a été vendu, les baux concernant les carrières ont été renégociés. Cependant, les marges de manœuvre étaient faibles. Une nouvelle baisse des produits du Casino en 2012 et 2013 conjuguée à une hausse des charges de personnel en 2012 (et malgré une baisse en 2013) n'a pas permis de redresser la situation. De nouveaux efforts seront nécessaires en 2014, afin de ne pas aggraver la situation et peut être espérer un début d'amélioration.

Enfin, une réflexion devra être menée concernant les budgets annexes déficitaires :

Le lotissement Le Grana est déficitaire de 81 000 € ; il est en sommeil depuis sa création.

Le télésiège est déficitaire de 99 000 € (sans prendre en compte le personnel géré sur le budget principal). Celui-ci va être transféré à la Communauté de Communes dans le courant 2014 (montant du transfert de charges évalué à 144 000 € par an).

La Régie des énergies, budget autonome de la commune, devait passer en délégation de service public. Le projet n'a pu être concrétisé suite au refus de certains clients des nouveaux tarifs. Ce budget affiche un déficit de 75 194 €. Des investissements importants devront être réalisés dans un avenir proche.

Enfin, la commune a créé un nouveau budget lotissement le Mont d'Orcet en 2012. Un emprunt de 200 000 € a été réalisé en 2013, remboursable au fur et à mesure de la vente des lots.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE de l'arrivée de Madame Maria ROTARU à 20h14**

**Soit 23 présents et 2 pouvoirs – 25 votants**

**ENTEND les interventions suivantes :**

- M. Jacques RABUT précise que les établissements hospitaliers ne sont pas assujettis à la taxe professionnelle, non compensée totalement par les dotations ; il souligne que le taux du Casino est passé de 15 % à 5 %, face au risque de perdre le Casino.

- Mme Fabienne JOLY avance que les décisions ont été prises en 2007 dans un contexte différent.

- M. Karl DANIS précise que le pourcentage d'augmentation des taux d'imposition de 1 % représente la somme de 16 000 €.

- M. Bernard ARGENTI rétorque qu'il n'est pas question d'augmenter les impôts, déjà élevés et dissuasifs. La bonne comparaison se fait en ramenant le ratio au m<sup>2</sup> habitable, la taxe d'habitation pour un appartement est parfois moins élevée dans certains quartiers de Lyon qu'à Hauteville-Lompnes.

Le Maire rappelle qu'il a pour mission de conduire un mandat, rempli de perspectives. "Vite on coule" pourrait aisément résumer la situation actuelle, avec l'obligation pour les élus de prendre des décisions rapides en vue de résultats. Il serait souhaitable que la commune retrouve une capacité d'autofinancement et un fonds de roulement pour payer ses fournisseurs, n'utilise pas le levier fiscal, car la récession est forte sur Hauteville-Lompnes, et qu'elle vende assez rapidement ses lotissements.

Il rappelle également sa volonté de baisser de 10 % les charges réelles qui ont commencé par la baisse des indemnités des élus dès leur installation. Cette année sera difficile et les subventions aux associations seront toutefois maintenues, car elles supportent des engagements en 2014.

Pour autant, l'équipe municipale souhaite rendre le meilleur service possible à la population, notamment en rendant plus vivant le rôle des comités de quartiers, en s'appuyant davantage sur une démarche participative des habitants pour améliorer l'entretien et le nettoyage de la commune.

A moyen terme, il serait bon de relancer les recettes, donner un coup de pouce à l'investissement privé, booster la relance économique locale, envisager sérieusement la déconstruction ou la rénovation des friches hospitalières qui redonneront localement de l'activité.

Enfin le projet de thermalisme doit démarrer rapidement, car il en va de l'avenir de la commune et il compte sur la responsabilité de tous afin de ne pas bloquer ou retarder ce projet. En effet, Hauteville-Lompnes doit pouvoir rapidement vérifier la possibilité de devenir une station thermale.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Karl DANIS pour son travail et ce moment consacré aux conseillers.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Marie TRAINI, du procès-verbal de la Commission Communication du 14 mai 2014, traitant notamment de l'organisation de la communication au sein de la commune et en interne, et des propositions faites concernant la Lettre et le Bulletin municipal, moyennant l'acquisition d'un logiciel, en vue de diminuer sensiblement le coût du bulletin.

La Lettre continuera de paraître 2 fois par mois, le 15 et le 30, imprimée en interne sur un A4 en recto verso. Le Bulletin municipal sera confectionné et imprimé en mairie, grâce à l'acquisition d'un logiciel adéquat, pour la somme de 1 032 €. La distribution de ce bulletin se fera en interne également, par les délégués de quartier et par les élus disponibles. Le logiciel serait alors amorti dès le premier tirage.

EST INFORME que le feu d'artifice cette année sera tiré par l'entreprise RUGGIERI (St Christophe/Dolaizon /43/), pour un coût de 9 000 € TTC et ACCEPTE à l'unanimité, de solliciter la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, pour moitié, dans le cadre de sa compétence culture.

EST INFORME de la constitution de 13 nouveaux comités de quartiers, dont la composition reste à peaufiner.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Gérard CHAPUIS, du procès-verbal de la Commission Agriculture Forêts du 19 mai 2014.

PREND CONNAISSANCE des estimations faites par l'agent de l'ONF concernant les ventes de bois devant avoir lieu à Meximieux le 11 juin prochain, les prix de retrait ayant été communiqués dernièrement à l'ONF :

- Article 1437 parcelle 69 Dergis 292 feuillus (279 m3) estimé à 5 200 € soit 18.6 €/m3
- Article 1043 parcelle 19 Ponciaz 283 résineux (755 m3) estimé à 45 900 € soit 60.8 €/m3
- Article 1044 parcelle 34A Crot Bergerot 156 résineux (421 m3) estimé à 27 000 € soit 64.1 €/m3

PREND CONNAISSANCE de l'étude de recensement des parcelles en friche portée par la Communauté de Communes, et entreprise par l'ONF et les chartes forestières du Massif du Bugey.

Les résultats du recensement des espaces pastoraux en déprise, réalisé par la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) et la Chambre d'agriculture ont également été intégrés dans ce travail.

Ce travail constitue qu'une première étape dans l'aménagement du territoire. La phase de gestion constitue la seconde étape. A savoir que les surfaces de friches représentent pour la commune d'Hauteville-Lompnes :

- 100 hectares de privés,
- 200 hectares de forêt publique qui pourraient être répartis comme suit :
  - 50 hectares pour lesquels une valorisation forestière est envisageable,
  - 13 hectares pour lesquels une valorisation forestière est peu envisageable,
  - 65 hectares pour lesquels une valorisation forestière est jugée très difficile,
  - 66 hectares de pâturages récupérables.

RETIENT après réflexion, qu'une zone est assez intéressante pour les futurs affouages, représentant plusieurs dizaines d'hectares au Dergis, une zone au-dessus de Nantuy, ainsi qu'à la Ragiaz, lieudit "Combe Ferrand".

EST INFORME de la demande présentée par Monsieur Serge BELLONE en vue de récupérer du bois en état moyen, provenant d'une coupe abandonnée datant de 2008/2009, située sur la parcelle 157.

DEMANDE à l'unanimité, à l'agent de l'ONF, d'essayer de trouver la personne ayant effectué cette coupe, conscient des difficultés de cette recherche (ancienne coupe et manque de traçabilité). Une réponse sera faite dans ce sens à Monsieur BELLONE.

PREND CONNAISSANCE de la problématique concernant la dégradation des chemins par les équipements de débardage lors des exploitations forestières. Le problème est connu, mais difficile à régler, du fait de la très grande surface à gérer, proportionnellement au personnel affecté.

Il est rappelé que l'ONF n'intervient en aucune manière dans les exploitations en forêt privée (sauf cas très exceptionnels de contrats de gestion signés entre le propriétaire et l'ONF). Par contre, l'ONF se charge de faire appliquer le règlement national d'exploitation forestière pour toutes les coupes se situant dans la forêt communale relevant du régime forestier (1 414 ha à Hauteville-Lompnes).

Restant dans ce même domaine, il est rappelé au Conseil, que l'exploitant d'une parcelle privée doit remettre en état le chemin rural détérioré, situé au col de la Berche, du fait de sa fréquentation touristique (randonnées pédestres, équestres, VTT...).

L'agent de l'ONF s'engage à exiger systématiquement une remise en état par les utilisateurs, pour toutes les coupes en forêt communale ; néanmoins, la collectivité n'est pas systématiquement informée des actions engagées sur les forêts privées, ce qui ne lui permet pas d'être réactive.

**DONNE POUVOIR** à la commission pour engager une réflexion sur ce point.

**EST INFORME**, par Monsieur Bernard ARGENTL, de l'historique concernant la cueillette des champignons "Lactaires à lait rouge" ou sanguins sur le plateau, ainsi que de la demande de l'ONF sollicitant l'autorisation pour la campagne 2014, sachant que deux entreprises seraient intéressées cette année par cette récolte.

**ENTEND** les interventions suivantes :

- Mme Catherine TREUVELOT est favorable pour privilégier une association qui emploie des cueilleurs localement.
- Mme Fabienne JOLY rappelle le conflit avec la société espagnole et les Cueilleurs du Bugey, d'autant plus que le prix proposé par les Cueilleurs du Bugey était plus avantageux que celui des espagnols. Si des locaux se proposent, autant leur donner la priorité.
- M. Jacques RABUT demande comment s'organise l'appel d'offres ?

Après un débat sur le sujet, le Conseil Municipal, bien que conscient de la complexité de cette gestion, source de conflit, souhaite travailler en priorité avec les Cueilleurs du Bugey, sis sur le territoire communal.

**DONNE à l'unanimité**, un accord de principe pour autoriser la cueillette des champignons sanguins sur le territoire communal, pour la campagne 2014, sous réserve qu'elle soit effectuée par l'association des Cueilleurs du Bugey.

**EST INFORME**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, de la nécessité de reconduire l'indemnité du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

**DECIDE à l'unanimité**, d'attribuer à Monsieur Karl DANIS, pendant toute la durée de ses fonctions, l'indemnité de conseil attribué au comptable, au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de confection des budgets (commune, assainissement, régie de l'eau, régie des énergies) de 45,73 €, soit une indemnité annuelle pour les 8 budgets, d'un montant total de 2 243,50 € pour l'année 2013.

**ACCEPTTE à l'unanimité**, suite à la présentation faite par Madame Nicole ROSIER, les virements de crédits suivants :

**Budget Eau :**

| Compte                              | Libellé du compte        | Dépenses  | Recettes |
|-------------------------------------|--------------------------|-----------|----------|
| 2031                                | Frais d'études           | + 15 000  |          |
| 2051                                | Logiciels spécialisés    | + 32 500  |          |
| 2188                                | Autre Matériel           | + 3 100   |          |
| 2182                                | Matériel de transport    | + 20 000  |          |
| 21561                               | Matériel spécifique      | + 31 000  |          |
| 2315                                | Immobilisations en cours | - 101 600 |          |
| <b>Total Section Investissement</b> |                          | <b>0</b>  | <b>0</b> |

**Budget Général :**

| Compte                              | Libellé du compte                 | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------|----------|
| 74111                               | Dotation forfaitaire              |          | - 30 288 |
| 74121                               | Dotation Solidarité Rurale        |          | + 1 558  |
| 74127                               | Dotation de péréquation           |          | + 2 054  |
| 74833                               | Dotation unique TP                |          | + 2 905  |
| 74834                               | Dotation FB et FNB                |          | - 4 630  |
| 84835                               | Dotation TH                       |          | - 4 799  |
| 752                                 | Revenus des immeubles (carrières) |          | + 33 200 |
| <b>Total Section Fonctionnement</b> |                                   | <b>0</b> | <b>0</b> |

| Compte                              | Libellé du compte             | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|-------------------------------|----------|----------|
| 202 - 300                           | Frais de document d'urbanisme | + 2 000  |          |
| 21538 - 435                         | Travaux en cours              | - 2 000  |          |
| <b>Total Section Investissement</b> |                               | <b>0</b> | <b>0</b> |

**Budget Energies :**

| Compte                              | Libellé du compte            | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|------------------------------|----------|----------|
| 6218                                | Autres personnels extérieurs | + 15 000 |          |
| 6156                                | Maintenance                  | - 15 000 |          |
| <b>Total Section Fonctionnement</b> |                              | <b>0</b> | <b>0</b> |

ACCEPTE à l'unanimité, d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne, pour une durée d'un an, afin de pallier aux problèmes rencontrés par le budget assainissement et AUTORISE le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Philippe PESENTI, du projet de convention à passer avec GrDF, pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, la généralisation des compteurs communicants de gaz naturel pour les clients de GrDF située sur la commune nécessitant un hébergement (sous la forme d'une mise à disposition de points hauts) de récepteurs. Pour ce faire, GrDF sollicite la Ville d'Hauteville-Lompnes afin de passer une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement d'un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs.

ENTEND les interventions suivantes :

- M. Philippe PESENTI demande au Conseil Municipal le renvoi de ce point devant une commission et propose de rencontrer le responsable local en vue d'obtenir plus de précisions.
- Mme Fabienne JOLY attire l'attention du Conseil et demande à ce que l'on reste vigilant, car le relevé automatique des données entraîne forcément une réduction de l'emploi.

DONNE à l'unanimité, et de nouveau, un avis favorable pour la création et l'ouverture en septembre 2014 d'une chambre funéraire, comportant 3 salons et 1 salle de cérémonie, dans les locaux désaffectés du bâtiment "le Belvédère" au 265, avenue Félix Mangini, appartenant à la SARL CARRARA-GIRAUT, dont le siège social est situé 2, rue de Tenay à Hauteville-Lompnes.

En effet, il est rappelé que les avis récents du Conseil Municipal et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques doivent être recueillis préalablement à l'autorisation préfectorale.

Monsieur Bernard ARGENTI précise que par délibération du 16 avril 2014, le Conseil avait fixé la composition du conseil d'administration du CCAS : le Maire, membre de droit, 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres (représentants de la société civile) nommés par le Maire.

Au vu des candidatures reçues en mairie, le Maire propose de nommer, par arrêté, les représentants de la société civile :

- L'union départementale des associations familiales (UDAF) : Mme CHASSAGNE Sylvie
  - L'Association de personnes handicapées (APF - Paralyés de France) : Mme COLLET Marie-Hélène
  - L'Association de personnes âgées et de retraitées : Mme LYAUDET Marie-Hélène
  - Associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion :
    - La Croix Rouge Française : Mme MEGE Françoise
    - Le Secours Catholique : Mme BREVET Monique
- Mme GOUDJO-HINGREZ Jeanne  
Mme PINELLI Marie-Rose  
Mme BUTZER Nadine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE de la composition du conseil d'administration du CCAS, telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Bernard ARGENTI fait part au Conseil qu'à la suite des élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le Maire - ou l'adjoint délégué - qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales. Enfin 2 commissaires (titulaire et suppléant) doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur Bernard ARGENTI demande au Conseil de valider la liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants, pour être transmise à la Direction générale des impôts de l'Ain :

#### TITULAIRES

Mme MALOSSE Jeanine  
M. BOURGEOIS Didier  
Mme MASNADA Isabelle  
M. BORRON Louis  
M. PESENTI Philippe  
M. GRITTI Pierre  
Mme PINELLI Marie-Rose  
M. ALEX Gilles (domicilié à l'extérieur)  
M. CHAPUIS Bernard (domicilié à l'extérieur)  
M. EMIN André  
M. FERRARI Jean  
M. RODRIGUEZ José  
M. DUMAS Yves  
M. BERTERA Daniel  
M. ZANI Gaston  
Mme LYAUDET Monique

#### SUPPLEANTS

M. CLEARD Jean-Claude  
M. CASTANINO Henri  
M. BILLION César  
M. PIRES Georges  
M. BRUN Denis  
Mme THIBERT Monique  
Mme PINELLI Joséphine  
M. TERRIER Bernard (domicilié à l'extérieur)  
M. CHAPUIS André (domicilié à l'extérieur)  
M. DALPHIN Jean-Marc  
M. DUROUGE Roger  
M. BURATO Bernard  
M. HUGON Laurent  
Mme CHENET Valérie  
M. BORRON Christian  
M. BONZI Marius

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PROPOSE** à Monsieur le Directeur des services fiscaux de l'Ain, la liste ci-dessus, comprenant 16 noms de commissaires titulaires et 16 noms de commissaires suppléants.

Monsieur Bernard ARGENTI informe le Conseil, que suite à la réunion du Conseil Communautaire du 6 mai dernier, les commissions ont été créées ; il appartient désormais au Conseil Municipal de désigner au moins un représentant par commission.

**DESIGNE** à l'unanimité, les représentants du Conseil aux commissions communautaires, comme suit :

- **Commission Vie économique, Formation, Filière bois** (Président : Bernard ARGENTI) :  
Mmes Nicole ROSIER, Marie TRAINI, M. Philippe PESENTI
- **Commission Secteur hospitalier, médico-social, Institut de Formation en Soins Infirmiers** (Président : Bernard ARGENTI) :  
Mmes Fabienne BARDON, Carole CARRARA, Isabelle MASNADA, M. Jacques RABUT
- **Commission Finances, Budget** (Président : Alain BALLAND) : Mme Nicole ROSIER
- **Commission Travaux, Bâtiments, Accessibilité** (Président : Jean-Michel CYVOCT) :  
Mmes Annie BOURDONCLE, Isabelle MASNADA, MM. Jean BLEIN, Didier BOURGEGAIS, Philippe PESENTI, Philippe PIFFADY, Guy ZANI
- **Commission Tourisme, Office de tourisme, Relations avec le commerce local** (Président : Jacques DRHOJIN) : Mme Monique THIBERT, MM. Didier BOURGEGAIS, Gérard CHAPUIS, Philippe PIFFADY
- **Commission Agriculture, Gestion de l'espace** (Président : Stéphane MARTINAND) :  
Mmes Isabelle MASNADA, Nelly PALAZZI-ZANI, MM. Gérard CHAPUIS, Philippe PIFFADY
- **Commission Gestion des déchets** (Président : Daniel MATHIEU) :  
MM. Didier BOURGEGAIS, Gérard CHAPUIS, Jacques RABUT
- **Commission Environnement, Forêts** (Président : Daniel MATHIEU) :  
Mmes Isabelle MASNADA, Nelly PALAZZI-ZANI, Monique THIBERT, MM. Gérard CHAPUIS, Jacques RABUT
- **Commission Patrimoine, Culture, Cinéma** (Président : Jean-François DUPONT) :  
Mmes Monique THIBERT, Marie TRAINI, Catherine TREUVELOT, M. Philippe PIFFADY
- **Commission Sport, Centre Européen de Séjours et de Stages Sportifs** (Président : Philippe EMIN) :  
Mmes Isabelle MASNADA, Monique THIBERT, MM. Jean BLEIN, Bruno BLONDIAUX, Sébastien HARNAL, Philippe PESENTI, Philippe PIFFADY
- **Commission Neige** (Président : Philippe EMIN) :  
Mmes Isabelle MASNADA, Monique THIBERT, MM. Didier BOURGEGAIS, Sébastien HARNAL, Jacques RABUT
- **Commission Services à la population, Transports, Petite enfance, Relations avec le centre social et culturel** (Présidente : Isabelle MASNADA) :  
Mmes Annie BOURDONCLE, Monique THIBERT, M. Philippe PIFFADY
- **Commission locale d'évaluation des transferts de charges**  
Cette commission est composée d'un délégué titulaire et d'un suppléant par commune, désignés par chaque conseil municipal. Compte tenu de l'objet de cette commission, il est proposé au Conseil que soit désignée l'adjointe en charge des finances :

- **Titulaire** : Mme Nicole ROSIER

- **Suppléant** : Mme Marie TRAINI



- **Commission intercommunale d'accessibilité**

Cette commission est composée d'un délégué titulaire et d'un suppléant par commune, d'associations d'usagers et d'associations de représentants des personnes handicapées :

- **Titulaire** : M. Didier BOURGEOIS
- **Suppléant** : M. Philippe PESENTI

ENTEND l'intervention de Monsieur Jacques RABUT, qui souhaiterait qu'une commission communautaire soit instaurée pour le SCOT.

Monsieur Bernard ARGENTI répond qu'il fera passer l'information à la Communauté de Communes.

- **Commission intercommunale des impôts directs**

Suite aux élections municipales, il convient également de procéder au renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs.

En application des articles 1504, 1505 et 1517, du CGCT, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Cette commission comprend, outre le président de l'EPCI - ou son adjoint délégué - qui en assure la présidence, 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants, désignés par la Direction générale des finances publiques.

Pour ce faire, la collectivité doit transmettre à la Communauté de Communes le nom de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Monsieur Bernard ARGENTI demande au Conseil Municipal de valider la liste de présentation comportant 6 noms pour les commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants :

**TITULAIRES**

Mme MALOSSE Jeanine  
M. BOURGEOIS Didier  
Mme MASNADA Isabelle  
M. BORRON Louis  
M. PESENTI Philippe  
M. ALEX Gilles (domicilié à l'extérieur)

**SUPPLEANTS**

M. CLEARD Jean-Claude  
M. CASTANINO Henri  
M. BILLION César  
M. PIRES Georges  
M. BRUN Denis  
M. TERRIER Bernard (domicilié à l'extérieur)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville la liste ci-dessus, comprenant 6 noms de commissaires titulaires et 6 noms de commissaires suppléants, en vue d'être transmise à la Direction des Impôts.

EST INFORME, par Monsieur Bernard ARGENTI, de la nécessité de reconduire la convention d'objectifs et de financement du contrat "Enfance et Jeunesse", passée avec la CAF de l'Ain, la CMSA de l'Ain et la Ville d'Hauteville-Lompnes, pour les années 2010 à 2013.

Il rappelle que le contrat "Enfance et Jeunesse" est un contrat d'objectifs et de co-financement, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention étant échue au 31 décembre 2013, il convient de procéder à son renouvellement, pour les années 2014 à 2017. Le dossier est en cours de constitution en partenariat avec le Centre Social et Culturel "Les 7 Lieux", mais il convient de donner un accord de principe pour respecter les délais impartis.

ACCEPTE à l'unanimité, de reconduire la convention d'objectifs et de financement du contrat "Enfance et Jeunesse", passé avec la CAF de l'Ain, la CMSA de l'Ain et la Ville d'Hauteville-Lompnes, pour les années 2014 à 2017, et AUTORISE le Maire à signer ledit document.

PREND CONNAISSANCE du procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2014, qui n'apporte pas de remarques particulières, hormis que les membres du Conseil Communautaire ne l'ont pas reçu, ni par mail, ni par courrier.

EST INFORME, par Madame Annie MACHON, de la nécessité de passer une convention avec Madame Annick DAMOND TROUILLER (Meximieux) pour l'organisation de la formation des ATSEM à la relaxation-sophrologie adaptée aux jeunes enfants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. En contrepartie de cette prestation, la collectivité s'acquittera de la somme de 1 050 €, plus les frais de déplacement.

ACCEPTE à l'unanimité, les termes de ladite convention à passer avec Madame Annick DAMOND TROUILLER et AUTORISE le Maire à la signer.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI proposer au groupe Minoritaire, une rencontre afin de définir le droit à l'expression et à la communication de la Minorité.

ENTEND à ce propos les interventions suivantes :

- Mme Fabienne JOLY répond que la proposition faite antérieurement en 2008, convient au groupe minoritaire, à savoir : l'attribution d'une enveloppe budgétaire annuelle, arrêtée à la somme de 1 500 € correspondant à deux diffusions et deux parutions de 2 500 exemplaires d'un A4 recto/verso.
- M. Jacques RABUT rejoint cet avis, en ajoutant que la Minorité est prête à diminuer cette enveloppe de 10 %, allant ainsi dans le sens de l'engagement de la Majorité de vouloir baisser les dépenses de fonctionnement.
- M. Bernard ARGENTI précise que ce point sera présenté et arrêté lors du prochain conseil.

Avant de clore la séance, Monsieur Bernard ARGENTI rappelle les dates des manifestations à venir :

- Fête de l'école primaire : vendredi 6 juin 2014 à 17h00
  - Inauguration du Casino : samedi 7 juin 2014 à 19h00
  - Gala de l'association Passion Danse : samedi 7 juin 2014 à 20h00
  - Fête de l'école maternelle : vendredi 13 juin à 17h00
  - Fête de la chasse : dimanche 15 juin 2014
  - Repas des personnes âgées : dimanche 15 juin 2014
- A cette occasion, Madame Annie BOURDONCLE lance un appel aux bonnes volontés
- Commémoration de l'Appel du 18 juin : mercredi 18 juin 2014 à 18h30 au monument de Bellevue
  - Prochain Conseil Municipal : mardi 24 juin 2014 à 20h00

Séance levée à vingt-trois heures.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Commune of Hauteville-Lompnes, AIN. The seal is circular with the text "MAIRIE D'HAUTEVILLE-LOMPNES" around the top and "(AIN)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a lion and a bear. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Bernard ARGENTI.